

## Conférence des président-e-s 2017

Vendredi 24 novembre 2017

**Lieu : Hôtel Monopol, Pilatusstrasse 1 à Lucerne**

**Heure : 10h15 à 16h30**

### Participant-e-s

Sections/SG/CER	Nom/prénom	
<b>BE/SO</b>	Wittwer	Anja
<b>Région Bâle</b>	Maritz	Roxanne
	Franzen	Zoé
<b>FR</b>	Rimaz	Delphine
	Waeber	Monika
<b>GE</b>	Muller Ona	Stéphanie
<b>GR/GL</b>	Pichonnat	Nicole
<b>NE</b>	Lachat	Anne
<b>JU/JU-B</b>	Gigon	Marie-Noelle
	Comisso	Daniel
<b>Suisse orientale</b>	Heusel	Luitgard
<b>TI</b>	Santinelli	Lietta
<b>VS</b>	Gauye	Caroline
<b>VD</b>	Meyer	Sylvie
<b>Suisse centrale</b>	Thürig	Lena
	Infanger-Buss	Aline

Sections/SG/CER	Nom/prénom	
<b>ZH/SH</b>	Zellweger	Julia
	Winkler	Andrea
<b>Interprètes</b>	Hélène	Béguin
	Suzanne	Bollinger
<b>Commission d'éthique et de recours</b>	Bracher	Gaby
	Lucek-Weiss	Claudia
<b>SG/secrétariat</b>	Bürki	André
	Lauper	Claudia
	Müller	Anja
<b>Comité central</b>	Lüscher-Forrer	Iris
	Mühlebach	Rita
	Zollinger	Monika
	Schneider	Sandra
<b>Excusé-e-s</b>	Cathomas	Ramona
	Marthe	Cathrin
	Myriam	Fonjallaz
	Martina	Opel

N°	Thème
1	<p><b>Allocution de bienvenue, procès-verbal 2016</b></p> <p>La présidente Iris Lüscher (IL) souhaite à l'assistance une cordiale bienvenue à la conférence des président-e-s. Les membres du comité central Mme Ramona Cathomas-Leonhard (en congé maternité) et Mme Cathrin Marthe (en stage de perfectionnement) sont excusées.</p> <p><b>Procès-verbal de la Conférence des président-e-s 2016 :</b> Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucun retour ni d'aucune correction.</p>
2	<p><b>Pénurie de personnel qualifié : idées concrètes de mise en œuvre pour les sections Information/discussion</b> Iris Lüscher Forrer (IL)</p> <p>Le manque de personnel qualifié se fait également sentir dans d'autres professions.</p> <p><b>Le problème a été examiné lors de la Conférence des président-e-s 2016 et les causes suivantes ont été répertoriées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de notoriété de la profession</li> <li>• Nombre insuffisant de places de formation</li> <li>• Salaire de base faible / salaires en général plutôt faibles</li> <li>• Professionnel-le-s qui se retirent (ou qui n'entrent pas dans le métier)</li> <li>• Possibilités de carrière limitées</li> <li>• Conditions de travail peu attrayantes</li> <li>• Possibilités de garde pour les professionnel-le-s</li> <li>• Faible taux d'occupation des professionnel-le-s</li> <li>• Les chômeurs/euses de plus de 50 ans ne trouvent plus de travail dans la profession</li> <li>• Académisation</li> </ul> <p><b>Stratégie d'intervention de l'ASE et situation actuelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>∅ Lettre au SEFRI et au Conseil fédéral (avec la CRS) : <i>Cela n'a pas vraiment de sens.</i></li> <li>- Rendez-vous à l'OFSP avec Ryan Tandjung (avec la CRS) : <i>Une date a été fixée. Les possibles solutions feront l'objet de discussions.</i></li> <li>∅ Recrutement de personnel autrichien et français : <i>Impossible car ces pays sont également confrontés à une pénurie de personnel qualifié.</i></li> <li>- Interventions avec des partenaires : <i>FSAS : en cours de discussion</i></li> </ul> <p>Augmentation du nombre de places d'études : <i>Cela se passe autant que possible au sein des HES. Le nombre maximal est fixé et il n'a pas été possible de l'augmenter, pour des raisons politiques. La ZHAW ajoute 6 à 8 places supplémentaires. Mais cette hausse du nombre de places provient d'un ancien contingent. Il n'y aura toutefois aucune nouvelle augmentation. Il y aurait suffisamment d'étudiant-e-s intéressé-e-s.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>√ Clarification des possibilités d'accéder à la profession pour les personnes en reconversion : <i>D'après les HES, cela semble difficile à mettre en œuvre sur le plan financier car si l'Etat accepte de financer la formation initiale des étudiant-e-s, les fonds publics alloués à une seconde formation sont beaucoup moins importants.</i></li> </ul>

∅ Procédure raccourcie/simplifiée pour entrer dans le métier :

*Impossible car la formation doit être suivie dans sa totalité.*

√ Formation organisée en modules dans les hautes écoles spécialisées :

*Cette question est examinée au sein de la ZHAW (possibilité d'effectuer un cursus à temps partiel/d'exercer une activité professionnelle en parallèle). Impossible à mettre en place à l'EESP mais possibilité de prolonger la formation.*

√ Création d'une plateforme de recherche pour trouver des partenaires de cabinet :

*Le nouveau site Internet offrira cette possibilité.*

√ Encourager la création de cabinets interdisciplinaires :

*Le nouveau site Internet offrira cette possibilité.*

- Offres pour revenir dans la profession :

*En cours de planification. Le SEFRI s'y intéresse également.*

\* Communiquer les coordonnées des cabinets ou institutions proposant d'accueillir des stagiaires

\* Identifier les ergothérapeutes formé-e-s mais inactifs/ves

\* Mettre en évidence les possibilités pour compenser les taux d'occup

\* Encourager les regroupements de cabinets

\* Travail de relations publiques dans les écoles et les salons/foires

} Coopération avec les sections †

#### † Echange d'idées :

#### Possibilités pour les sections : communiquer les offres de stage aux cabinets et institutions ?

- Le CC doit motiver les ergothérapeutes pour qu'elles se montrent ouvertes à de nouveaux projets et à la possibilité de regrouper leurs cabinets. Il est plus logique que l'incitation vienne du CC plutôt que des sections.
- Les sections pourraient se charger de communiquer les offres de stages. A cet effet, une liste de cabinets prêts à recevoir des stagiaires pourrait être créée. Il est essentiel toutefois de bien distinguer stage pour les personnes réintégrant le monde du travail et stage d'orientation professionnelle.
- Pour un cabinet, organiser un stage représente beaucoup d'efforts. Une possibilité serait que la stagiaire change de cabinet (ou d'hôpital) tous les jours.
- Pour les stages de courte durée, un cabinet pourrait accueillir plusieurs stagiaires.
- On pourrait proposer aux étudiant-e-s des stages de courte durée ou des stages d'observation d'une journée.
- L'ASE pourrait proposer des cours pour les personnes réintégrant le monde du travail.
- La profession étant principalement exercée par des femmes, on devrait proposer des cours à ces femmes qui reprennent le travail après un congé maternité.
- On pourrait proposer des stages exclusivement réservés aux personnes réintégrant le monde du travail. Il conviendrait dans ce cas de clarifier la question des salaires.
- Les cabinets/institutions peuvent s'inscrire sur la plateforme [www.myoda.ch](http://www.myoda.ch) pour y proposer des offres de stages. Les sections pourraient informer leurs membres de cette possibilité.

#### Mise en évidence des possibilités pour compenser les taux d'occupation faibles :

- Il vaut mieux avoir des ergothérapeutes avec un taux d'occupation bas plutôt que les perdre complètement.
- L'ASE pourrait effectuer une évaluation des coûts pour déterminer le pourcentage d'effectifs manquant et voir combien les ergothérapeutes devraient travailler en plus

pour répondre à la pénurie de personnel qualifié. Cela pourrait inciter à augmenter les taux d'occupation.

- Possibilités pour compenser les taux d'occupation → Serait-il judicieux d'encourager les ergothérapeutes à augmenter leur faible taux d'occupation ? Si ce n'est pas ce qu'elles souhaitent, il vaudrait mieux alors encourager les recrutements à taux bas afin qu'elles restent dans la profession.

### **Comment les sections peuvent-elles encourager les regroupements de cabinets ?**

- En élaborant un guide sur comment créer un regroupement de cabinets.
- En sollicitant des subventions de l'Etat car l'idée devrait aussi être encouragée sur le plan politique, comme c'est le cas pour la création de projets autour des énergies renouvelables par exemple.
- En publiant des articles dans la revue « Ergothérapie » et en mentionnant le nom des cabinets dont le regroupement est un succès.

### **Comment trouver ces ergothérapeutes diplômées qui n'exercent plus ?**

La ZHAW propose un module intitulé « Politique professionnelle » et une étudiante en ergothérapie est présente au sein de la Commission politique professionnelle. Celle-ci met actuellement au point un questionnaire visant à déterminer les raisons pour lesquelles certaines ergothérapeutes n'exercent plus/ont changé de profession. Il est difficile d'établir une liste de destinataires car ces personnes ne sont plus membres de l'ASE.

Idées :

- Trouver les adresses par le biais des écoles d'ergothérapie fréquentées par ces anciennes ergothérapeutes.
- Demander aux membres actuels (par e-mail ou lors de l'AD/de la rencontre des ergothérapeutes cheffes, etc.) s'ils connaissent d'anciennes ergothérapeutes et s'ils peuvent communiquer leurs coordonnées.
- Faire une recherche via les réseaux sociaux, les petites annonces, la FSAS.
- Demander aux ergothérapeutes en exercice quelles difficultés elles rencontrent et les raisons qui pourraient les pousser à stopper leur activité.

Décision : rechercher ces personnes selon le principe de la « boule de neige ».

- RM rédigera un courrier que les sections enverront ensuite aux membres qui, à leur tour, l'enverront à des personnes qu'ils connaissent et qui n'exercent plus.
- Dans le courrier, il sera demandé aux personnes contactées de bien vouloir répondre au questionnaire et de communiquer une adresse e-mail.
- 

### **Idées générales :**

- L'ASE ou les sections devraient sensibiliser les membres à la pénurie de personnel qualifié. Certains ne sont peut-être pas au courant de l'existence de cette pénurie.
- Les sections et le CC doivent également sensibiliser les membres à cette question, p. ex. en organisant un atelier consacré à la pénurie de personnel qualifié.
- Encourager la création de réseaux interprofessionnels : pas uniquement pour les ergothérapeutes indépendant-e-s mais aussi pour les salarié-e-s.
  - AB : la FSAS souhaiterait voir organiser des manifestations interprofessionnelles régionales. Cela demande toutefois du temps.
- Les sections pourraient aider à trouver des partenaires pour partager des postes (« job-sharing »).

### Discussion :

Pourquoi encourager les regroupements de cabinets ? Nombreuses sont les ergothérapeutes à souhaiter exercer seules, ou être indépendantes.

- De nombreux petits cabinets peinent à rentrer dans leurs frais. Lors du minutage, l'ASE a constaté que nombre d'entre eux gagnent moins que le minimum vital.
- De nombreuses ergothérapeutes qui ne souhaitent pas travailler à temps plein, préféreraient être embauchées que gérer seules un cabinet.
- Il est très difficile de mettre en place un réseau de santé avec d'autres acteurs.
- La pression vient de plusieurs niveaux, p. ex. des autorités (l'OFSP) et des partenaires tarifaires. Car la convention tarifaire oblige à une qualité des résultats et des structures, c.-à-d. que les cabinets sont tenus de disposer d'un équipement/d'une installation spécifique. Pour les petits cabinets, tenir ces obligations peut s'avérer difficile.

L'ASE offre cependant un soutien sur mesure à l'ensemble de ses membres, en fonction de leurs besoins personnels. L'association n'impose aucune règle particulière concernant l'exercice de la profession. Elle se contente plutôt de recommander des solutions adaptées aux situations individuelles, par exemple sur le choix de la forme juridique d'un cabinet.

### Statuts de l'ASE

Iris Lüscher Forrer (IL)

Ces dernières années, les modifications des statuts ont été élaborées avec les sections. 95 % des propositions des sections ont été acceptées et intégrées dans les nouveaux statuts.

Une section souhaiterait savoir quelles sont les tâches et les compétences décisionnelles du comité central. Comparé à un organe politique, on peut dire que le comité central de l'ASE correspond au pouvoir exécutif doté d'un pouvoir de décision important. Les questions constitutives sont soumises au vote des délégué-e-s (pouvoir législatif) lors de l'assemblée des délégué-e-s. La répartition des responsabilités s'effectue sur la base des statuts.

3

Un réseautage efficace et la collaboration avec différents acteurs (hautes écoles spécialisées, associations professionnelles, autorités, etc.) apportent au comité central les informations nécessaires à la planification de sa démarche stratégique. Dans un quotidien où la politique professionnelle n'est pas toujours prévisible, il est essentiel que le comité central exerce des compétences décisionnelles lui permettant d'agir rapidement.

Par ailleurs, retirer des compétences du comité central conduirait à un surcroît considérable de travail pour les délégué-e-s. Leur rôle, en tant que pouvoir législatif, serait alors comparable à celui du Conseil national et du Conseil des Etats. Assumer la fonction d'un organe législatif demande beaucoup de travail sur le plan opérationnel et beaucoup de responsabilités.

➔ Une association ne fonctionne pas comme le Parlement. Un parlementaire doit assumer une lourde charge de travail au sein du Parlement. En outre, il doit sans cesse trouver un consensus, ce qui demande beaucoup de travail et de temps. L'assemblée des délégué-e-s ne se tenant qu'une fois par an, il serait impossible, dans ces conditions, d'arriver rapidement à des solutions.

Aujourd'hui, les sections arrivent tout juste à trouver suffisamment de délégué-e-s pour l'ASE. Si ces derniers devaient endosser encore plus de responsabilités, beaucoup arrêteraient de

s'impliquer.

Par ailleurs, si les délégué-e-s avaient le pouvoir de décision, l'association elle-même pourrait se retrouver bloquée. On connaît des exemples négatifs de certaines associations du domaine de la santé qui, en raison du pouvoir décisionnel important des sections, connaissent de grands conflits, et où le comité central se retrouve paralysé.

Dans notre situation actuelle, la collaboration des sections est assurée. Chaque section a la possibilité de s'impliquer en soumettant des propositions qui feront l'objet d'un vote lors de l'assemblée des délégué-e-s.

Il est essentiel que les président-e-s de section dialoguent avec leurs délégué-e-s et expliquent pourquoi il est important que le comité central puisse prendre des décisions et que les structures existantes sont choisies en connaissance de cause.

Pour mener à bien la mission de délégué-e, il est utile d'être informé-e des évolutions actuelles au sein du comité central. L'idéal serait que de nombreuses présidentes de sections et membres du comité exercent également la fonction de délégué-e-s.

#### **Actualité des portfolios et du secrétariat**

#### **Développement de la profession (Monika Zollinger, MZ)**

##### **Mandats**

Dans le domaine du développement de la profession, de nombreux mandats ont vu le jour ces dernières années :

l'ergothérapie en milieu scolaire, la prévention des chutes, l'aide à la marche, le sommeil, le handicap visuel, les soins palliatifs, l'ergothérapie et les réfugié-e-s, et l'insertion professionnelle.

L'abondance des mandats a conduit à une surcharge administrative chacun ayant fait l'objet d'un portfolio. Il était donc devenu nécessaire de simplifier l'organisation des mandats. C'est la raison pour laquelle, le pool d'expert-e-s a été créé. L'ASE a besoin d'expert-e-s dans les différentes thématiques, qui peuvent être sollicité-e-s le cas échéant (prises de position, siège au sein de groupes de travail, représentation lors de manifestations d'acteurs importantes, etc.).

4

En contrepartie, les expert-e-s offrent aux membres la possibilité de s'informer sur l'actualité dans le domaine de la santé. La rencontre d'échanges annuelle permet de s'informer sur les expériences et les réseaux.

Les heures ne sont plus rémunérées. L'expérience de l'année passée a montré que la plupart des mandataires ont facturé leurs heures très modestement et que, ce qu'elles ont apprécié avant tout c'était le soutien de l'ASE, le fait de pouvoir utiliser les structures de l'ASE, la possibilité de mise en réseau avec des acteurs importants et des ergothérapeutes intéressés.

Peuvent intégrer le pool d'expert-e-s les ergothérapeutes qui justifient d'une expérience (professionnelle/gestion de projets) et d'une expertise dans un champ d'activité (les prises de position nécessitent souvent des références à des études).

Les personnes intéressées peuvent contacter Andrea Petrig, coordinatrice du pool, à l'adresse suivante : [andera.petrig@ergotherapie.ch](mailto:andera.petrig@ergotherapie.ch).



A l'avenir, les mandats ne seront attribués que s'ils portent des projets clairs. Des budgets fixes ne seront établis que pour des mandats concrets. D'autres projets pourront également voir le jour mais après en avoir fait la demande auprès du CC et après acceptation par ce dernier.

Trois mandats seront maintenus : l'ergothérapie en milieu scolaire, l'ergothérapie dans l'intégration professionnelle et les soins intégrés et la cybersanté.

### **La cybersanté ne se résume pas au dossier électronique du patient (DEP)**

*Le DEP, qu'est-ce que c'est ?*

Peuvent figurer dans le DEP toutes les données médicales importantes relatives au traitement des patient-e-s (p. ex. analyses de laboratoire, prescriptions, comptes-rendus radiologiques). Les professionnel-le-s de la santé habilité-e-s ont ainsi accès aux données, n'importe où et à n'importe quel moment. Dans ce contexte, la protection et la sécurité des données sont une priorité absolue. L'ouverture d'un DEP est facultative pour les patient-e-s. En outre, ils/elles ont la possibilité de déposer eux/elles-mêmes des informations personnelles dans leur DEP (p. ex. informations relatives à des allergies ou coordonnées de personnes à prévenir en cas d'urgence) et d'en permettre ainsi l'accès aux professionnel-le-s de la santé en charge de leur traitement. A partir de 2020, le DEP sera obligatoire pour tous les établissements hospitaliers et facultatif pour l'ambulatoire.

*La cybersanté ne se résume pas au dossier électronique du patient (DEP) :*

Par « cybersanté », on entend toutes les prestations sanitaires utilisant des moyens électroniques pour améliorer les processus et le flux d'informations et optimiser ainsi la mise en réseau de l'ensemble des acteurs concernés. Le concept de « cybersanté » est axé sur la communication interinstitutionnelle dans le cadre du processus thérapeutique. Les processus intra-institutionnels, comme l'enregistrement des données, ainsi que d'autres processus du système de santé, p. ex. dans le domaine de la facturation ou de la statistique, en font également partie. Un autre point est la formation et la qualification des professionnel-le-s de la santé ainsi que l'intérêt général.

Le DEP permet également d'utiliser les données des patient-e-s pour effectuer la facturation automatisée ou pour la recherche.

Formats d'échange → prenons l'image du bus :

Imaginons un bus. Lors d'une sortie d'hôpital, les données du/de la patient-e sont déposées à l'arrêt de bus sous la forme d'un rapport de sortie. Le bus passe, récupère les données et les intègre dans le DEP. Aujourd'hui, le rapport de sortie est envoyé du point A (par l'hôpital) au point B (médecin traitant).

A l'avenir, le bus ne récupérera que les passagers (= les données) qui attendront à l'arrêt de bus. Si l'ergothérapie n'est pas intégrée dans le rapport de sortie électronique d'une institution, les informations relatives ne pourront pas être intégrées dans le format d'échange.

**Conclusion :** les ergothérapeutes exerçant en institution doivent s'assurer d'être intégrées dans le système d'information de l'établissement (= dans le rapport de sortie électronique).

Acteur : IPAG DEP (groupe de travail interprofessionnel sur le dossier électronique du patient) :

AB siège au sein du groupe de pilotage et Roxanne Maritz collabore au sein du groupe de travail eToc (cybermédication et rapport électronique de sortie). Roxanne dispose de solides

connaissances de la CIF, un atout considérable alors que la terminologie employée dans la CIF est prévue d'être appliquée en ergothérapie.

Le site Internet d'eHealth Suisse contient de nombreux documents intéressants en rapport avec le DEP / la cybersanté et sur les processus politiques en cours. On y trouve également un document sur la situation actuelle des cantons par rapport à la cybersanté. Les comités de section sont tenus de vérifier si une communauté de référence et /ou une association de cybersanté existe déjà dans leurs régions : [www.e-health-suisse.ch](http://www.e-health-suisse.ch). Il est essentiel que les sections s'engagent sur cette thématique (p. ex. en adhérant à une association de cybersanté) afin de garantir, dans toute la Suisse, l'intégration de l'ergothérapie dans la cybersanté. Pour de plus amples informations, les comités de section peuvent s'adresser à Monika Zollinger.

<https://www.e-health-suisse.ch/de/politik-recht/strategische-grundlagen/kantonale-aktivitaeten.html>

<https://www.e-health-suisse.ch/fr/politique-droit/bases-strategiques/activites-cantoniales.html>

<https://www.e-health-suisse.ch/it/politica-diritto/basi-strategiche/attivita-cantionali.html>

### **Politique professionnelle (Rita Mühlebach, RM)**

Le travail au sein de la *Commission politique professionnelle* est très intense. C'est un organe formateur d'opinion. On y échange par exemple, sur les procédures de consultation, des questions politiques ou des questions émanant du comité central.

Les traitements ambulatoires psychiatriques et la collaboration avec les services d'aide et de soins à domicile sont deux thèmes d'actualité qui occupent le travail de la Commission en ce moment. Le groupe de travail élabore des mesures concrètes de collaboration pour les cas où les deux groupes professionnels sont impliqués en même temps auprès d'un-e patient-e. *TARPSY* est le système tarifaire utilisé en psychiatrie. Il est en vigueur depuis le 01.01.2018. Cela ne s'est pas fait sans mal car le forfait a dû être attribué selon le diagnostic et la gravité du cas n'avait aucune pondération. Le système a donc dû être revu. L'ASE a mis en place l'adresse e-mail suivante : [tarpsy@ergotherapie.ch](mailto:tarpsy@ergotherapie.ch). Les ergothérapeutes sont invité-e-s à l'utiliser pour faire part de leurs problèmes et de leurs expériences avec le nouveau système.

La *Conférence nationale Santé2020* portait sur le thème de la prévention : Il a pu être démontré que la prévention permet de faire des économies. Au niveau politique, la Confédération et les cantons se sont renvoyés la balle sur le sujet car les projets liés à la prévention ne sont pas mis en œuvre avec la même efficacité dans toute la Suisse.

#### *Thème prioritaire TDAH :*

Lors du colloque TDAH qui s'est tenu en septembre 2017, l'ASE a tenu un stand d'information et présenté un exposé.

#### *Problèmes avec les assurances liés à la facturation :*

- RM et AP se sont rendus au centre de prestations de Visana afin de clarifier la situation. C'est principalement en pédiatrie et dans le traitement des maladies chroniques que les problèmes se multiplient.
- Entretiens avec le secrétaire général de la SSMC (association des médecins-conseils) : pour le congrès de la SSMC de mars 2018, une ergothérapeute et un médecin pourraient faire un exposé sur l'ergothérapie et les maladies chroniques. RM n'a encore trouvé aucune conférencière. Si vous êtes intéressée, vous pouvez vous manifester auprès de RM.



- On peut citer comme exemple la gestion réussie d'un cas particulier. Une compagnie d'assurance refusait de rembourser les frais d'ergothérapie dans le cas d'un patient qui en avait manifestement besoin. L'ASE a rédigé un courrier pour le compte du patient qui l'a ensuite envoyé à son assurance. Les arguments solides mis en avant par l'ASE ont convaincu l'assurance qui a finalement remboursé les prestations d'ergothérapie.

#### *Modèle de rapport :*

Cela fait six mois que le modèle est utilisé et que RM recueille les expériences des ergothérapeutes. Celles-ci se montrent souvent réticentes à utiliser le modèle. Une des raisons est liée à l'emploi de la terminologie de la CIF. Pourtant, les intitulés CIF ne servent finalement qu'à indiquer le domaine dans lequel on se trouve. Et le texte contenu dans les champs ne doit, quant à lui, pas être saisi en terminologie CIF. Il est donc toujours possible de les rédiger de la même manière que l'on a toujours rédigé les rapports.

#### **Formation (Sandra Schneider, SSH)**

Sandra Schneider a été élue membre du comité central lors de l'AD 2017. Plusieurs tâches lui ont été confiées :

- Interface et dialogue avec les hautes écoles spécialisées d'ergothérapie
- Communauté d'intérêts des hautes écoles spécialisées (CI HES/FSAS) interdisciplinaire
- Interlocutrice du CC pour la WFOT
- Elaboration du profil de pratique avancée
- Elaboration du registre de formation continue e-log

#### *Standards minimums :*

Les standards minimums ont été élaborés par la WFOT en 1958. Ils s'appliquent à toutes les formations en ergothérapie proposées dans le monde entier. Ils ont été remaniés en anglais en 2016 puis traduits en allemand (les traductions française et italienne sont à l'étude). Les HES suisses doivent se conformer à ces standards minimums.

#### **Recherche (Sandra Schneider en remplacement de Cathrin Marthé, CM)**

Le portfolio « Recherche et science » a été nouvellement créé afin de valoriser davantage cette question au sein de l'association. C'est CM qui est responsable de ce portfolio. Ses tâches sont les suivantes :

- Faciliter l'accès à la recherche
- Construire des passerelles entre la formation et la pratique
- Structure : clarification des besoins et création d'un groupe de travail
- Collaboration avec la deutscher Verband für Ergotherapie (DVE) qui détient déjà beaucoup de documentation scientifique. Une double affiliation ASE/DVE peut s'avérer bénéfique.

Si vous souhaitez contribuer au portfolio, que vous avez des commentaires ou des questions, etc., merci de vous manifester auprès de Cathrin Marthe → [cathrin.marthe@ergotherapie.ch](mailto:cathrin.marthe@ergotherapie.ch)

## **Marketing & communication (Iris Lüscher Forrer en remplacement de Ramona Cathomas-Leonhard, RC)**

### *Journée mondiale de l'ergothérapie 2017 :*

Quelles sections ont organisé des manifestations particulières à l'occasion de cette journée ?

- **Grisons/Glaris** : il était prévu d'organiser un quiz dans la rue (cela n'a finalement pas pu se faire).
- **Fribourg** : la section a tenu un stand dans le centre-ville de Fribourg. Les organisateurs ont proposé du thé et des fruits aux visiteurs, ainsi qu'un autocollant portant l'emblème de l'ergothérapie, un jeu où il fallait lancer des ballons avec certaines restrictions, et diverses brochures. La manifestation a remporté un franc succès. Beaucoup de visiteurs avaient déjà entendu parler de l'ergothérapie (contrairement aux années précédentes).
- **Jura/Jura-Bernois** : une exposition photo se tient depuis un an et doit durer encore env. 6 mois. Aucune autre manifestation lors de la Journée mondiale.
- **Neuchâtel** : la section a organisé une soirée avec des interventions de médecins sur le thème des adolescent-e-s et des adultes souffrant de troubles de l'attention.
- **ZH/SH** : la section a envoyé un badge portant l'emblème de l'ergothérapie à l'ensemble des membres pour qu'ils le portent pendant la Journée mondiale.
- **Région Bâle** : la section a, cette année encore, créé des sets de table aux motifs de la Journée mondiale, qu'elle a distribués, notamment aux cantines. Cette initiative a été bien accueillie et est facile à mettre en œuvre.
- **Tessin** : la section a organisé une manifestation en collaboration avec la SUPSI à laquelle ont participé l'ensemble de étudiant-e-s et des ergothérapeutes déjà engagé-e-s.

### *Semaine d'action pour la Ligue suisse contre le rhumatisme :*

En 2017, l'ASE a tenu un stand à deux endroits différents. Il est difficile de trouver des volontaires pour s'occuper d'un stand. Une possibilité serait que les sections se chargent de trouver les volontaires. Le comité central enverra un courrier aux sections à ce sujet. La coordination du matériel sera gérée par l'ASE.

### *Thèmes prioritaires 2018-2020 :*

- Thème prioritaire pour 2018 : occupation. Une manifestation sera probablement organisée en collaboration avec nos homologues allemand-e-s et autrichien-ne-s pour la Journée mondiale de l'ergothérapie. Les sections peuvent déjà réfléchir à la façon dont elles pourraient traiter ce thème prioritaire.
- Thème prioritaire pour 2019 : sur le terrain.
- Thème prioritaire pour 2020 : insertion professionnelle.

## **Présidence (Iris Lüscher Forrer, IL)**

### *Succession de la présidence :*

Colette Carroz s'est proposée comme candidate à la présidence de l'ASE à partir de 2019. Elle souhaiterait se faire élire en tant que membre du comité central lors de l'AD 2018.

### *Négociations tarifaires :*

Les négociations avec la CTM (avec l'AI, l'assurance militaire et l'assurance-accidents)

entreront dans leur dernière phase le 30 novembre. Les négociations portant sur les tarifs et la structure tarifaire sont terminées. Une série d'engagements ont été pris concernant p. ex. la facturation électronique et la qualité structurelle (p. ex. qualité de la formation, qualité du centre de traitement ergothérapeutique, obligation de formation continue). Nous disposons de 5 ans pour mettre ces engagements en œuvre.

#### *SSRM :*

Nous avons renforcé notre collaboration avec la Société Suisse de Rééducation de la main, p. ex. dans le domaine de la formation continue ou de l'élaboration commune d'une liste des attelles dans le cadre des négociations tarifaires.

#### **Secrétariat général (André Bürki, AB)**

##### *Reconnaissance de diplômes étrangers :*

Le processus a été approuvé avec la CRS. Les examens seront organisés par les HES. Un stage d'adaptation ou l'obtention d'un module scientifique pourra être exigé. Vous trouverez tous les documents et les détails sur [www.ergotherapie.ch](http://www.ergotherapie.ch) → Formation → Enregistrement/Reconnaissance du diplôme.

##### *Autorisation d'exercer la profession :*

Depuis peu, certains cantons exigent des ergothérapeutes une autorisation d'exercer la profession, qu'elles soient indépendantes ou salariées. Il incombe aux sections de se renseigner sur la situation dans leur canton. AB se tient à disposition pour répondre aux questions éventuelles.

##### *Compensation des désavantages en milieu scolaire :*

Les outils électroniques, etc. ne seront plus pris en charge par l'AI mais par les cantons. Les demandes de prises en charge des frais seront désormais déposées par les écoles. Il est préférable que les sections soient à jour avec le processus, dans leurs cantons.

##### *Virage numérique :*

Pour la facturation électronique, le logiciel ErgoPro semble convenir à de nombreux cabinets. L'ASE souhaite toutefois aller plus loin. L'objectif est de pouvoir réaliser le plus de tâches possibles (rédaction de rapports, facturation, etc.) avec un minimum d'interfaces. L'ASE est actuellement en train d'effectuer un sondage auprès des cabinets existants, en collaboration avec la CRS.

##### *HEP und Partner :*

L'ASE et la société HEP und Partner proposent un service de conseil juridique en allemand et en français. La première consultation est prise en charge par l'ASE. Les demandes peuvent être effectuées auprès de l'ASE ou directement auprès de HEP und Partner.

##### *Actualités du secrétariat :*

Anja Müller travaille au sein du secrétariat en tant que responsable du secrétariat depuis le 1<sup>er</sup> août et s'est très bien intégrée. Claudia Lauper quittera le secrétariat à la fin du mois de janvier 2018 pour suivre une nouvelle formation. Le processus de recrutement est en cours.

##### *Nouveau site Internet de l'association :*

Le nouveau site Internet sera opérationnel au cours du troisième trimestre 2018. La date exacte n'est pas encore fixée.

On y trouvera une plateforme intitulée « Recherches / offres » où les ergothérapeutes pourront, p. ex., proposer du mobilier issu de leur cabinet ou bien chercher rapidement des remplacements. Il y aura également une carte géographique indiquant les cabinets d'ergothérapie existants.

*Congrès ASE 2019 :*

Lena Thürig ne sera finalement pas présidente du CO car elle attend un enfant. Un nouveau CO a cependant pu être mis en place. Il est composé de Claudia Galli, Claudia Rösle, Andrea Petrig, Brigitte Eggenberger et Eckart Bieri. Si des collègues de Romandie ou du Tessin souhaitent également en faire partie, elles peuvent volontiers se manifester.

**Le manuel qualité de l'ASE**

- Introduction générale
- La qualité de l'intervention en ergothérapie
- Connexion au registre de formation continue

Iris Lüscher Forrer / Sandra Schneider

Le manuel qualité est achevé et sera envoyé à l'ensemble des membres à la fin de l'année. Il comporte quatre grands chapitres :

- La politique qualité de l'ASE
- Le code de déontologie
- La qualité de l'intervention en ergothérapie
- La qualité structurelle en ergothérapie

Figure également dans le manuel qualité le nouveau processus d'ergothérapie pour la Suisse. Celui-ci a été élaboré avec les hautes écoles spécialisées et décrit les étapes du processus qui doivent être exécutées en ergothérapie. La formulation du processus est axée sur l'orientation et ouverte à tous les modèles. Où et comment l'appliquer :

- Documents stratégiques (p. ex. prévention des chutes, cybersanté, rapport de sortie, etc.).
- Thème prioritaire pour 2018 : occupation → à diffuser (article dans les revues « Ergothérapie » et « Primary and Hospital Care »).
- Partout où les méthodes de travail des ergothérapeutes sont mises en exergue.
- Autres possibilités : sur les sites Internet des cabinets, en contactant les médecins, etc.

Il serait bien que ce processus soit largement diffusé et que la terminologie qui y est employée soit utilisée.

**Plateforme e-log dédiée à la formation continue :**

Celle-ci est en cours de réalisation. Il s'agira d'une prestation de service destinée aux membres et dont l'utilisation sera facultative. Chaque ergothérapeute sera responsable des données personnelles qu'elle y communiquera. Les formations continues et le perfectionnement pourront y être enregistrés et gérés facilement. Une fonction permettant de montrer automatiquement les grands thèmes des formations continues serait souhaitable (affichage des points forts).

Plusieurs professions de la santé sont déjà présentes sur la plateforme (infirmier/ère, sage-femme, et diététicien-ne). Avec ce système, si les autorités exigent un registre de formation continue, nous en avons déjà un, ce qui est pratique. Sa mise en œuvre est prévue pour le milieu ou la fin 2018.

5

### **Idées de la section argovienne**

- Les salons professionnels, une possibilité pour les sections
- Collaboration avec les services d'aide et de soins à domicile, à l'instar du canton AG

Monika Zollinger (MZ)

MZ cumulant la fonction de membre du comité central et celle de présidente de la section argovienne, les thèmes issus du comité central et des objectifs annuels du canton AG servent de projets types.

L'objectif de ce point de l'ordre du jour est de s'inspirer de la démarche adoptée, des expériences vécues et surtout des opportunités autour des projets menés dans le canton AG.

Toutes les sections sont déjà actives. Il serait utile que chacune informe les autres de ses projets en cours et de ses idées. Une possibilité pour le faire serait un échange lors de la prochaine Conférence des président-e-s.

#### *Exposition professionnelle :*

La section a tenu un stand à l'exposition professionnelle. Une excellente manière pour présenter la profession. Un CO composé de 5 personnes a été créé. Les membres ont discuté de la meilleure manière de présenter l'ergothérapie et du recrutement du personnel qui sera présent pour animer le stand. Grâce à la collaboration avec la ZHAW, des étudiant-e-s ont pu être trouvé-e-s pour tenir le stand et représenter la relève. La section dispose de matériel que les autres sections peuvent également utiliser.

### **6 Services d'aide et de soins à domicile :**

MZ a eu des contacts avec la direction des services d'aide et de soins à domicile à Berne car l'association s'avérerait un partenaire idéal pour la profession. En sa qualité de présidente de la section argovienne, MZ a également été en contact régulier avec le directeur de l'association d'aide et de soins à domicile du canton d'Argovie et les échanges ont été précieux. L'objectif est une collaboration plus contraignante et mieux coordonnée.

La section a eu l'opportunité de présenter la profession d'ergothérapeute lors de la réunion des responsables d'antenne des associations d'aide et de soins à domicile (à l'aide d'une présentation PPT et d'un exposé disponibles auprès de l'ASE). L'association d'aide et de soins à domicile, à son tour, a présenté l'association au cours d'une rencontre des sections. La conclusion qui ressort de tout cela est que les ergothérapeutes et les services d'aide et de soins à domicile ont un nombre de client-e-s plus que suffisant et que les capacités sont épuisées des deux côtés. Il faut cependant entretenir le contact car la collaboration permet d'optimiser le traitement en raccourcissant sa durée, en augmentant son efficacité et sa durabilité. L'entretien d'échanges réciproques ne peuvent que nous être profitables.

Une liste de cabinets d'ergothérapie disponibles dans le canton d'Argovie et à proximité, proposant des spécialités liées au services d'aide et de soins à domicile et également souvent des traitements à domicile, a été créée. Cette liste sera publiée sur le site Internet de l'ASE dans la section Argovie.

Pourquoi notre profession doit-elle établir un réseau avec les services d'aide et de soins à domicile alors que ces deux domaines professionnels ont suffisamment de client-e-s ? Cela nous amène à la question des soins coordonnés :

La brochure « Matière à réflexion n°3 » du FMC porte sur la question des modèles de



	<p>           rémunération liés à la performance. Ce que l'ASE devrait également faire. Outre la prestation proprement dite, devrait également être rémunéré ce qui est important pour le/la patient-e : la qualité et le résultat, c'est à dire l'efficacité du traitement.         </p> <p>           Il existe plusieurs structures différentes. Elles sont toutefois toutes tenues par un contrat bilatéral entre les prestataires de services, c'est à dire une structure organisationnelle qui s'engage, par contrat, à des objectifs communs, à une définition commune de la performance et au développement continu de la collaboration.         </p> <p>           Les modèles sont construits à partir de projets types. Il est primordial de trouver des partenaires et de participer à ces projets. Il faut établir un contact avec les autres groupes professionnels car il faut faire connaître notre profession aux autres prestataires de services afin que l'ergothérapie fasse partie intégrante des réseaux de santé lorsqu'il s'agira de définir les modèles de rémunération.         </p> <p> <a href="http://www.fmc.ch">www.fmc.ch</a> -&gt; Publications -&gt; Matière à réflexion n°3  <a href="https://fmc.ch/fr">https://fmc.ch/fr</a> </p>
<p><b>7</b></p>	<p> <b>Divers</b> </p> <p> <i>Commission d'éthique et de recours :</i>            Un membre du CER donnera sa démission lors de l'AD 2018. Le CER recherche donc au moins un nouveau membre. Si vous êtes intéressée, merci de vous manifester auprès du CER.         </p>

**Heure de clôture de la conférence : 16h30**